

5 ENGAGEMENTS

ENSEMBLE POUR un Service Public du sport en Seine-Saint-Denis

Pour un partenariat cohérent et durable

Charte Départementale

Préambule

La pratique sportive est un élément « constructeur » de la personne humaine tout au long de sa vie...

Construction de sa capacité physique à maîtriser son environnement naturel, à vivre le mieux possible en bonne santé.

Construction de sa capacité à vivre en bonne harmonie sociale.

C'est ce parti pris qui nous conduit à considérer que toute la population de Seine-Saint-Denis doit pouvoir pratiquer des activités physiques et sportives éducatives de qualité, dans un cadre associatif organisé en fédération (école de vie en société et d'engagement), quel que soit son âge, et qu'il est « d'intérêt général » de créer les conditions pour que cet objectif soit atteint (retombées positives sur la collectivité et sur chaque habitant du département).

Or, si beaucoup d'efforts sont faits dans notre département à la fois par les communes, le Conseil Général et les associations, les problèmes sont multiples. Certains ne trouvent pas de solution depuis de nombreuses années. D'autres sont nouveaux, générés par l'évolution des pratiques et des besoins, l'accroissement des contraintes de tout ordre, l'évolution des modes de vie, la situation spécifique du département, des choix nationaux parfois éloignés des préoccupations locales.

Face à ces problèmes, chacun cherche ses solutions, ce qui entraîne de nombreuses incohérences. Tout le monde subit les conséquences de celles-ci.

Les débats animés par le CDOS ont révélé des décalages importants entre les politiques publiques et associatives mises en œuvre et les enjeux générés par l'évolution des pratiques et des besoins.

Ils ont mis en évidence les clés d'un dépassement de la situation actuelle.

Des défis sont à relever à la fois par les villes, leurs élus, les associations, le monde scolaire... que tous les enfants aient un enseignement d'EPS de qualité, que tous sachent nager, que les pratiquants non organisés en association le deviennent, que les associations réussissent à s'ouvrir à la diversité des publics et des besoins, que la pratique sportive contribue à la santé publique, à la cohésion sociale...

Cela suppose de développer les possibilités de pratiques sportives associatives au plus près des « territoires de vie », de refonder les relations entre les différents partenaires, de défendre l'EPS obligatoire, d'obtenir des moyens nationaux et régionaux plus conséquents...

Les 5 engagements de la Charte Départementale expriment cette volonté.

1

S'engager à construire ensemble le Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs du Département de la Seine-Saint-Denis

Notre département est très sous-équipé, avec des grandes inégalités d'une commune à l'autre. Beaucoup d'équipements sont vétustes et inadaptés aux pratiques des activités sportives d'aujourd'hui. Il n'existe actuellement aucun projet d'ensemble cohérent.

Le Schéma sera élaboré en associant tous les acteurs institutionnels concernés, en favorisant les coopérations intercommunales. Le Conseil Général peut en être à la fois une composante et le coordonnateur.

Pour construire ce schéma, 4 axes organisateurs sont retenus :

- résorber le retard accumulé sur les piscines : tous les enfants du département doivent savoir nager ;
- donner priorité à la construction des installations sportives manquantes pour un enseignement d'EPS et un développement des pratiques de qualité ;
- donner priorité aux villes les moins équipées ;
- veiller à l'équilibre et au maillage local et territorial.

Les rénovations et constructions seront conçues pour être polyvalentes, de proximité, intégrées dans les territoires de vie, fonctionnelles et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2

S'engager, en tant qu'association, à être partie prenante de « l'intérêt général » au-delà des intérêts particuliers de leurs membres, en cohérence avec le projet sportif et social de la collectivité

- « décentralisation » dans les quartiers et territoires de vie, partie prenante et composante de la vie de quartier contribuant à leur décloisonnement, au recul des communautarismes et à la cohésion sociale ;
- accueil et intégration de la diversité des publics (y compris handicapés) , de tous âges ;
- réponse à une diversité de motivations ;
- création de nouvelles activités ;
- coût abordable ;
- pratiques orientées, quelque soit leur niveau, vers l'éducation et la santé ;
- organisée et impliquée au sein d'une fédération.

3

S'engager, en tant que collectivité territoriale, à construire son projet sportif en concertation avec celui des comités départementaux et associations sportives

- pour que les associations « engagées dans la Charte départementale » soient soutenues dans leurs projets s'inscrivant dans « l'intérêt général » ;
- pour que les nouvelles associations s'engageant dans la Charte soient aidées et suivies pendant trois ans ;
- pour que chaque association sportive, organisée et impliquée dans une fédération, puisse disposer d'une aide financière pour son fonctionnement de base, établie sur des critères communs équitables et transparents.

Les **compétences respectives**, en matière de financement des activités physiques et sportives, des villes, des communautés de communes, du département, de la région et de l'État, **devront être clarifiées**.

4

S'engager ensemble dans la mise en œuvre et le financement d'un programme ambitieux de développement du sport pour la santé

A la question : « qu'est-ce que vous recherchez dans la pratique sportive ? », 2/3 des pratiquants répondent : « la santé ». Or, chacun le sait, le sport n'est pas en lui-même facteur de santé. Tout dépend de la manière dont il est appréhendé. Pratiqué tout au long de la vie dans des conditions adaptées, il contribue à vivre mieux, à préserver et améliorer la santé et les capacités physiques, à lutter contre les effets de la sédentarité. A chaque âge, des problèmes particuliers se posent, souvent mal connus des animateurs et des pratiquants.

Ajoutons que dans 20 ans, 1/3 de la population aura plus de 60 ans.

Dans notre département, beaucoup de Centres médico-sportifs ont fermé. Il existe cependant des ressources.

Le programme départemental comprendra :

- la mise en réseau des ressources existantes ;
- des campagnes régulières de sensibilisation de la population ;
- la sensibilisation et la formation continue des acteurs du réseau sportif ;
- la création ou recréation d'infrastructures d'accueil, de conseil et de prévention pour les pratiquants.

5

S'engager à la mise en place d'un « comité de suivi » de la Charte départementale

Le CDOS s'engage à en assurer l'animation.

Il sera constitué de l'ensemble des signataires de la Charte.

Il mesurera régulièrement les avancées faites et mènera le débat sur les réorientations éventuelles nécessaires.

Un « observatoire permanent » recueillera les données indispensables à cette activité.

Les effets de la Charte seront mesurés sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

Des comités de suivi locaux seront mis en place pour développer la concertation locale autour de la mise en œuvre de la Charte départementale.